

Le vingt-sept janvier 2021 à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme ALIES Monique Maire .

Absents – excusés : Martine Julien

Alexis Coste

J-Claude Tourel

Mme Le Maire Présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal adoptent les procès-verbaux des dernières réunions du Conseil.

Dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021

Pont du Petit Séminaire

La Société SEDEOA a réalisé l'avant-projet de réhabilitation du pont

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du pont du « Petit Séminaire » vont être lancés.

Le coût estimatif de cette réhabilitation s'élève à 190 140 € HT.

Dans le cadre de la DETR 2021, catégorie « Ouvrages d'Art », une subvention de l'Etat peut être allouée pour le financement de ces travaux.

DEPENSES

• Travaux de réhabilitation du Pont	160 000 € HT
• Rémunération du Maître d'œuvre	30 140 € HT
<u>TOTAL</u>	190 140 € HT

RECETTES

• Subvention de l'Etat au titre de la DETR 50%	95 070€ HT
• Subvention Département	57 042€ HT
• Autofinancement	38 028€ HT
TOTAL	190 140 € HT

Le Conseil Municipal

– accepte la réhabilitation de cet ouvrage d'Art et son plan de financement

-Autorise Madame Le Maire à transmettre ces demandes aux partenaires financiers sollicités.

-Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour la réalisation de cette opération (lancement de la consultation des entreprises, signature des marchés...).

Travaux de sécurité Gendarmerie

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de mise en sécurité de la Gendarmerie sont à réaliser rapidement. (clôture , réfection portillon)

Le coût de cette réhabilitation s'élève à 26 355 HT.

Le plan de financement est ainsi établi :

DEPENSES

- Travaux de construction d'une clôture de sécurité sur le périmètre de la Gendarmerie 26 355 € HT

RECETTES

- Subvention de l'Etat au titre de la DETR 40% 10 542 € HT
 - Autofinancement Commune 15 813 € HT
- Total 26 355 € HT

Le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de cet investissement
- Accepte un plan de financement
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa réalisation .

Travaux éclairage Gymnase

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de mises aux normes de l'éclairage intérieur du Gymnase « Albert ALIES » sont à réaliser.

Ces travaux de rénovation énergétique s'élève à 21 834,00€ HT.

Le plan de financement est ainsi établi :

Dépenses

- travaux de mises aux normes éclairage intérieur 21 834,00€
- Total 21 834,00€

Recettes

- subvention ETAT au titre de la DETR 8 733,60€
 - autofinancement Commune 13 100,40€
- Total 21 834,00€

Le Conseil Municipal

-décide la réalisation de ces travaux

-accepte le plan de financement proposé

-autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement

Création d'un Préau

La Commune a acheté à l'Evêché des parcelles.

Le Centre de Loisirs sera installé dans les locaux qui servaient d'atelier à l'ABSEAH.

La construction d'un préau est utile pour le Centre de Loisirs, l'école Primaire Privée Saint-Michel.

La Commune va porter le projet et il conviendra dès que la construction du préau sera faite, d'établir une convention de mise à disposition de ce bâtiment.

Le coût de cette réhabilitation s'élève à 19 350,20 € HT.

Dans le cadre de la DETR une aide de l'Etat peut être attribuée.

Le plan de financement est ainsi établi :

DEPENSES

- | | |
|---------------------------|----------------|
| • Travaux de construction | 19 350,20 € HT |
|---------------------------|----------------|

RECETTES

- | | |
|--|----------------|
| • Subvention de l'Etat au titre de la DETR 40% | 7740,08 € HT |
| • Autofinancement Commune | 11 610,12 € HT |

<u>TOTAL</u>	19 350,20 € HT
---------------------	----------------

Le Conseil Municipal Accepte la réalisation de ce bâtiment

- Accepte un plan de financement
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa réalisation.

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PLAN DE RELANCE

Les aides peuvent être allouées pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, et également pour des investissements sur bâtiment :

- Gymnase : éclairage
- Collégiale : éclairage extérieur et restauration du Monument
- Culture : bibliothèque (entrée)
- Salle des Fêtes : chaudière
- Chauffe-eau du Sériguët
- Réhabilitation de l'ex SHERPA
- Création espace télétravail dans la maison Jeay
- Parcours Santé : voir avec le Parc Naturel Régional de Grands Causses- voir pour l'intégration paysagère - voir avec Mme Laure JACOB
- Equipements sportifs
- Station d'épuration
- Opération Bourg Centre : voir avec Mme JEANTET du Conseil Départemental dans le cadre de l'attractivité territoriale

ARRETE PORTANT INTERDICTION DES POIDS LOURDS DE PLUS DE 19 TONNES DANS L'AGGLOMERATION DE BELMONT SUR RANCE

L'arrêté est déposé au contrôle de légalité.

Les services juridiques du Département ont été sollicités pour contrôler l'arrêté .

DELIBERATION VENTE LOT N°7 DU LOTISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame VIALA Alicia est intéressée pour acquérir le lot n°7 du lotissement du Château d'Eau.

Le prix de vente de ce lot N°7 parcelle cadastrée section T n° 357 d'une superficie de 9 ares 44 centiares a été fixé à 20 768,00€.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge s'élève à 3 367,44€.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces concernant cette affaire.

DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR L'ORGANISATION DE L'OPERATION OCTOBRE ROSE

Madame Le Maire expose que la manifestation « Octobre Rose » s'est déroulée pour la première fois sur la Commune de Belmont.

Des décors ont été installés dans le village.

Madame Maillé Martine, domiciliée su la Commune, a mis en place différentes actions.

Elle a acheté les fournitures (factures en pièces jointes) pour la somme de 179,03 €.

Il convient de rembourser Madame Maillé Martine de cette somme.

Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'accepte et donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour verser cette somme de 179,03 € à Madame Maillé Martine.

Il est précisé que les personnes intéressées par cette opération, créent une association pour porter le projet .

DELIBERATION POUR LE TRANSFERT DE BIENS DE SECTIONS

Dans le cadre de la Communauté de Commune, Aurélie Décembre, secrétaire, effectue le recensement de tous les biens bâtiments, propriétés

Afin de régulariser le patrimoine bâti communal, Madame Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de saisir Madame le Préfet de l'Aveyron d'une demande de transfert total de propriété des biens de sections appartenant à la section de Belmont et Lunardié cadastrés comme suit en biens communaux (voir plan en annexe) :

- **Parcelle J62 d'une superficie de 2 535 m²**

- **Parcelle J63 d'une superficie de 3 930 m²**
Cette parcelle contient un bâtiment communal d'une superficie de 520 m²

- **Parcelle J64 d'une superficie de 499 m²**

Madame le Maire précise que les parcelles sus nommées sont d'intérêt général par le fait d'accueillir un bâtiment d'intérêt communal servant d'atelier pour les services techniques et de lieux d'entrepôt pour les véhicules et le stockage de matériaux. Et, qu'il convient donc de procéder à la communalisation de ces biens sectionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2411-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de biens de section, dans le but de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général, doit être prononcé par arrêté préfectoral sur sollicitation de la commune.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à saisir Madame le Préfet de l'Aveyron d'une demande de transfert total sans indemnités de la propriété sur les biens de section précités,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,
- **PRECISE** que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget primitif 2021.

Il conviendra d'effectuer également la mise à disposition des locaux de l'école de Musique.

PERSONNEL COMMUNAL

- Jacques CONDAMINES sera à la retraite le 01/04/2021.

Mr ROQUABERT Vincent sera embauché ;il spécialisé en électricité. Il travaille actuellement à Toulouse dans la Fonction Publique Hospitalière, services techniques ; il est embauché par détachement.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Madame le Maire informe également que

- Monsieur MENRAS Robert part à la retraite le 1^{er} juillet 2021 .
- Madame Hélène HAENGGI est en arrêt de travail.

QUESTIONS DIVERSES

Mr André PUECH a demandé si la Commune pouvait lui louer le garage situé Place G. Mous, Maison JEAY.

Le Conseil Municipal accepte la location. 50€/ mois

Mme Laura PUJOL souhaiterait louer le terrain appartenant à la Commune pour mettre son cheval.

Tarif de location fixé à 20€/mois.

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Société de Pêche sollicitant une subvention.

Le Conseil Municipal reconduit le montant alloué en 2020 pour 2021.

BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Une réflexion sur le territoire est en cours pour trouver un process pour que toutes les stations soient hygiénisées et chaulées.

Le zonage assainissement sera fait par le Cabinet CEREG

JOURNAL MUNICIPAL

Le bon à tirer va être envoyé à l'imprimerie.

Madame Le Maire donne quelques informations sur des manifestations qui sont prévues cette année :

- 6/7 juin 2021 Compétition - rassemblement de Mobylettes
- 4 juillet 2021 STOL
- Circuit du Karting : Supermotard, courses de karting
- 20/08/2021 : la Classic Aveyronnaise fait étape à Belmont Sur Rance

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée au 03 Mars 2021

La séance est levée à 23H10